

Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay
Séance du 25/05/2009

L'an deux mil neuf le vingt-cinq mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique, MM : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel, POULLE Jean-Bernard

Absent(e)s excusés : ORTILLON Patrice

Absent(e)s : BROCHERIOU Isabelle, PORTE-THEKIAN Laurence, VIVION Fabienne, CHANTEBEL Dominique

Absent(e)s ayant donné procuration : PLOU Peggy à TRYSTRAM Antoine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 12
- Votants : 13

Date de convocation : 19/05/2009

Date d'affichage : 19/05/2009

A été nommé secrétaire : MATHIEU Jean-Michel

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**
- 2. Administration Générale – Statuts du Conseil Municipal des Jeunes**
- 3. Marchés Publics – Autorisation de signature des avenants pour la construction d'une école maternelle sur les lots n°8, 12, 13 et 15.**
- 4. Urbanisme –**
 - a. ZAC des Dolbeaux – Validation des modifications apportées au PLU notamment dans le cadre de la création de la ZAC
 - b. Etude d'une proposition pour le chemin rural n°4 – Semblançay
- 5. Finances – Décisions Modificatives**
- 6. Personnel – Contrat à Durée Déterminée de 6 mois pour besoin occasionnel**
- 7. Rapport des commissions**
- 8. Intercommunalité**
- 9. Questions diverses**

La séance est ouverte à 20h35.

1 – Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte rendu de la séance du 3 avril 2009 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Administration Générale – Statuts du Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Conseil Municipal des Jeunes a élaboré des statuts. Il est proposé au Conseil Municipal se prononcer sur ces statuts.

Julien FAURIE précise que les élections du Conseil Municipal des Jeunes ont été reportées faute de candidats. Ce délai supplémentaire a été mis à profit afin de rédiger les statuts encadrant ce Conseil Municipal des Jeunes (composition, classes d'âge, etc.) mais aussi pour présenter le projet aux jeunes de l'école en espérant que ce délai soit propice à une plus grande mobilisation.

Jean-Michel MATHIEU explique que les statuts permettent de structurer le Conseil Municipal des Jeunes et ce travail a permis de tirer les conséquences de ce qui fonctionnait plus ou moins bien. Il précise que le mandat des conseillers est ramené à 2 ans. Il explique qu'étrangement les parents craignent que ce mandat soit une activité de plus le mercredi, il a donc été nécessaire de les rassurer.

Monsieur le Maire indique que ces élections auront lieu le vendredi 19 juin prochain dans le hall de l'école primaire. Il souligne que la présence d'élus municipaux serait importante lors de l'élection et du dépouillement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les statuts du Conseil Municipal des Jeunes.

3. Marchés Publics – Autorisation de signature des avenants pour la construction d'une école maternelle sur les lots n°8, 12, 13 et 15.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 05 mai dernier afin d'examiner des propositions d'avenants présentées par les entreprises et le Cabinet Bourlois. La Commission a émis un avis favorable pour les avenants suivants :

Lot n°8 - Avenant n°2 du lot n°8 – Menuiserie, Bois (LAFORÉST). Le Président rapporte l'avenant n°1 du lot n°8 présentant une plus-value de 446,11 € HT, soit 533,55 € TTC sur un marché de 57 766,80 € TTC portant le marché du lot n°8 à 63 322,11 € TTC.

Lot n°12 - Avenant n°3 du lot n°12 – CHAUFFAGE - VENTILATION (CLIMAT CHAUFF' PASSION). Le Président rapporte l'avenant n°3 du lot n°12 présentant une plus-value de 1 172,00 € HT, soit 1 401,71 € TTC sur un marché de 195 904,96 € TTC portant le marché du lot n°12 à 195 331,87 € TTC.

Lot n°13 - Avenant n°3 du lot n°13 – Electricité (INEO Centre). Le Président rapporte l'avenant n°3 du lot n°13 présentant une plus-value de 171,00 € HT, soit 204,52 € TTC sur un marché de 82 623,75 € TTC portant le marché du lot n°13 à 97 068,97 € TTC.

Lot n°15 – Avenant n°2 du lot n°15 – PEINTURE – REVETEMENTS MU RAUX (CHARRON PEINTURES). Le Président rapporte l'avenant n°2 du lot n°15 présentant une plus-value de 225,00 € HT, soit 269,10 € TTC sur un marché de 36 149,02 € TTC portant le marché du lot n°15 à 31 978,33 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'une dernière Commission d'Appel d'Offre sera peut-être nécessaire car l'ensemble des entreprises demande une actualisation des prix non prévue dans le cadre du marché. Cette revalorisation s'élèverait à 20 000,00 € environ. Par ailleurs, il expose que l'opération est réceptionnée et que la Commune va recevoir les subventions accordées par l'Etat, entre autre.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ces avenants.

4. Urbanisme –

a. ZAC des Dolbeaux – Validation des modifications apportées au PLU notamment dans le cadre de la création de la ZAC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux réunions de la Commission ZAC (l'ensemble du Conseil Municipal), il est nécessaire d'arrêter le travail de la Commission sur les différentes zones de la

ZAC et d'accréditer le règlement tel que finalisé par la Commission comme document de travail afin de lancer l'enquête publique. Il procède à la description des zones à l'aide du plan de la ZAC et rappelle qu'une réserve foncière est gardée à proximité de l'école pour une éventuelle structure pour la petite enfance, une maison médicale, etc. Il précise que la ZAC sortira en trois phases et qu'elle pourra accueillir des artisans (travail à domicile, artisans d'art, etc.).

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (une abstention), d'accréditer le règlement de la ZAC des Dolbeaux et de permettre de lancer l'enquête publique.

b. Etude d'une proposition pour le chemin rural n°4 – Semblançay

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande relative à l'échange du chemin rural n°4 contre une parcelle de même contenance située sur la parcelle n°42 ou la suppression de ce chemin est parvenue en Mairie.

Ce déplacement du chemin rural n°4 ne modifie en rien la jonction avec le chemin rural de la Lande – chemin rural n°5 – et permettrait la cession d'une parcelle d'environ 1 hectare 60 ares à des propriétaires. Monsieur le Maire propose l'échange du chemin rural n°4 contre une partie de la parcelle n°42 permettant la création d'un chemin de substitution d'une largeur de 4 mètres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'échanger le chemin rural n°4 contre une partie de la parcelle n°42 permettant la création d'un chemin de substitution d'une largeur de 4 mètres.

5. Finances – Décisions Modificatives

a – Décision Modificative n°1 – Budget Delahaye

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Trésorerie demande d'enregistrer les opérations d'ordre suivantes relatives à la gestion de stocks du Budget Delahaye :

D	2315	Annulation travaux (investissement)	- 228 760,77 €
D	3355/042	Stocks – Travaux	228 760,77 €
R	7133/042	Variation des en-cours	228 760,77 €
D	605/042	Travaux	211 760,77 €
D	022	Dépenses imprévues	10 000,00 €
R	7474	Annulation virement budget général	- 7 000,00 €
Annulation du stock initial			
R	3355/042	Stock – travaux	151 239,23 €
D	7133/042	Variation	151 239,23 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 du budget Delahaye

B – Décision Modificative n°2 – Budget Général

Le Maire expose qu'une décision modificative est nécessaire afin d'incorporer au budget principal 2009 les restes à réaliser.

R 002	Résultat de fonctionnement reporté	- 79 917,86 €
D 023	Virement à la section de fonctionnement	- 79 917,86 €
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 15 373,58 €
R 021	Virement à la section de fonctionnement	- 79 917,86 €
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	79 917,86 €
D 001	Résultat d'investissement reporté	- 15 373,58 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus et d'affecter le résultat au compte 1068 pour un montant de 79 917,86 €

c – Décision Modificative n°3 – Budget Général

Monsieur le Maire expose que la commune enregistre des recettes de fonctionnement supplémentaires :

R 7311	Contributions directes	12 353,00 €
R7411	Dotations forfaitaires	25 527,00 €
R 74121	Dotation de solidarité rurale 1 ^{ère} fraction	10 590,00 €
R 74127	Dotation nationale de péréquation	23 837,00 €
R 74718	Autres	627,12 €
R74833	Etat – Compensation exonérations des taxes foncières	3 438,00 €
R74835	Etat – Compensation exonérations de la taxe d'habitation	4013,00 €
	Dotation exceptionnelle – CNI / Passeports	823,00 €

Monsieur le Maire expose aussi que la commune relève des non recettes de fonctionnement :

R 74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	- 2 069,00 €
R 74834	Etat – Compensation exonérations des taxes foncières	- 1 065,00 €

Monsieur le Maire indique que la commune relève des dépenses de fonctionnement non utilisées suite à des opérations d'ordre sur le budget Delahaye :

D67441	Subventions aux budgets annexes	7 000,00 €
--------	---------------------------------	------------

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'enregistrer ces non dépenses et recettes supplémentaires et d'affecter ce montant (85 074,12 €) de la manière suivante :

En fonctionnement :

D 60612	Energie – Electricité	5 000,00 €
D 60628	Autres fournitures stockées	1 000,00 €
D 60631	Fournitures d'entretien	1 000,00 €
D 60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00 €
D 60633	Fournitures de voirie	2 000,00 €
D 606331	Fournitures d'environnement	2 000,00 €
D 61522	Bâtiments	1 500,00 €
D 61523	Voies et réseaux	1 000,00 €
D 61531	Entretien environnement	1 000,00 €
D 61551	Matériel roulant	2 000,00 €
D 6156	Maintenance	4 000,00 €
D 022	Dépenses imprévues	7 074,12 €
D 657362	CCAS	1 000,00 €
R 021	Virement du fonctionnement	55 500,00 €
D 023	Virement à la section d'investissement	55 500,00 €

En investissement :

D 020	Dépenses imprévues	11 500,00 €
Opération n°21	Bâtiments	10 000,00 €
Opération n°22	Eclairage public	10 000,00 €
Opération n°41	Voirie	10 000,00 €
Opération n°65	Environnement	5 000,00 €
Opération n°79	Aménagement terrains des associations	3 000,00 €
Opération n°88	Gros et petits matériels	6 000,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°3 du Budget Principal de la Commune en enregistrant les recettes supplémentaires et les non dépenses pour un montant total de 85 074,12 € en affectant ce montant comme exposé ci-dessus

d – Décision Modificative n°4 – Budget Général

Monsieur le Maire expose que suite à une double facturation, il convient de ré imputer le montant de cette facture au sein de l'opération Ecole Maternelle :

Investissements – Opération école – n°94			
R	2313-94	Remboursement	46 240,35 €
D	2313-94	Travaux	46 240,35 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°4 du Budget Principal comme exposé ci-dessus

6. Personnel – Contrat à Durée Déterminée de 6 mois pour besoin occasionnel

Monsieur le Maire expose qu'en application de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, il s'avère nécessaire de créer un poste d'agent technique au titre des besoins saisonniers, dans le but d'assurer des missions d'aide ponctuelle ou de remplacement pour une durée de 6 mois maximum à compter du lundi 25 mai 2009.

Cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème}, cet emploi sera pourvu sur la base d'un contrat pris en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi susvisée. Le contrat définira les droits et obligations de chacune des parties. Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de signer l'acte bilatéral pour une durée maximale de 6 mois dans l'année.

Augustin CHAZAL demande si cet emploi empêche le remplacement du poste en espaces verts.

Monsieur le Maire répond qu'au contraire cette décision permet de recruter un contractuel en attendant que le recrutement aboutisse, il devenait urgent de recruter un agent contractuel afin de palier l'absence d'un agent aux espaces verts.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'agent technique à raison d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 25 mai 2009, de pourvoir ce poste par un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 2 de la Loi susvisée, pour une durée de 6 mois maximum dans l'année, de définir la rémunération par référence à l'indice brut : 299, d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la Commune pour la signature du contrat et d'inscrire les sommes nécessaires au budget.

7. Rapport des commissions

Patrick DUBREUIL indique que le permis de construire de la grange est en cours d'instruction, que la Commune attend des devis pour le logement social du Serrain et que les trois salles du bas de l'école primaire sont en cours de rénovation. Pour finir, il fait un point sur les salles associatives et, plus particulièrement sur le Club du Vieux Château qui doit disposer d'un local plus grand compte tenu du nombre de membres. Il leur a donc été proposé un nouvel espace à proximité de la maison de retraite afin que ces deux entités bénéficient des actions de chacune.

Monsieur le Maire souligne l'arrivée du nouveau transformateur électrique pour l'école qui s'inscrit également dans l'alimentation de la ZAC.

Jean-Claude DUBOIS signale que le broyage effectué sur la Commune n'apparaît pas très efficace, l'herbe est hachée. Il serait sûrement nécessaire de revoir le réglage du tracteur. Il précise que la rue de Beaulieu va connaître un tapis et de l'éclairage, quant à la rue des AFN, qui n'a pas d'évacuation cohérente d'eau, il est nécessaire de procéder à son requalibrage mais également à l'éclairage de la rue. Il pose ensuite la question des suites du vandalisme de La Poste.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a porté plainte au nom de la Commune. Par ailleurs, il indique qu'il a reçu une lettre anonyme relative à l'inauguration de La Poste. Il tient donc à rappeler que cette inauguration a été entièrement payée par La Poste et que l'ensemble de la population y a été convié par voie d'affichage mais aussi par la presse.

Jean-Bernard POULLE annonce la prochaine réunion des associations qui se tiendra ce jeudi 28 mai. Il précise également que la première du Son et Lumière – le 27 juin – sera gratuite pour l'ensemble des enfants de la Communauté et demi-tarif pour les parents accompagnateurs.

Monique BILLON indique que 150 enfants sont inscrits au Centre Aéré d'été.

8. Intercommunalité

Monsieur le Maire indique que la Rue de Beaufoux va être élargie et que la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles va procéder à sa réfection totale, ces travaux représentent environ 110 000,00 €.

Jean-Claude DUBOIS signale que les travaux de la zone du Piloris sont stoppés depuis trois semaines pour procéder à des analyses de terrain.

9. Questions diverses

Monique TESSIER annonce la venue de Jacques GOHIER, ancien président des écrivains de l'Ouest, lauréat de l'Académie Française, à qui l'on doit un quinzaine d'ouvrages (romans, essais, récits, livres pour enfants) et de Patrick ROSE, donnant des conférences sur des sujets historiques, à l'occasion de la sortie du livre "Louis-Jérôme Gohier, l'homme qui à dit nom à Bonaparte". Les deux auteurs viendront présenter ce livre à Semblançay le vendredi 29 mai et donneront une conférence à la salle des fêtes à 19h30.

La date fixée pour le prochain Conseil Municipal est le lundi 29 juin 2009.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 23h15.

Les Conseillers,

Le Maire,